

Le sinistre du 21 septembre a touché une agglomération dynamique mais plus vulnérable

Ce sont au total 1.300 entreprises, tous secteurs confondus, représentant près de 21.000 emplois, qui ont été touchées à divers degrés.

Les suppressions d'emploi

Au 31 juillet 2002 le volume des emplois supprimés, ou dont la suppression est officiellement annoncée, s'élève à 960 dans 16 entreprises, y compris AZF/Grande Paroisse, SNPE et Tolochimie. Cependant, ce chiffre ne concerne que les suppressions d'emploi portées à la connaissance ou recensées par les services de la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. En effet, l'information sur la situation des très petites entreprises est complexe à obtenir : celle-ci est restituée au cas par cas, à l'occasion de plaintes de salariés ou de demandes d'aides dont sont saisis l'Etat ou les collectivités locales. De même, le volume des suppressions d'emploi induites par le déménagement des entreprises présentes sur la zone sinistrée, par le non remplacement des départs ou la non-reconduction des contrats à durée limitée (CDD et intérim) demeure difficile à chiffrer.

Enfin, l'effet des décisions de restructuration annoncées par les principales entreprises du pôle chimique sur l'emploi reste à appréhender dans les entreprises sous-traitantes.

Le chômage partiel

Près de 1 300 salariés, dans 133 entreprises, ont connu des mesures de chômage partiel, représentant une perte de 688 000 heures de travail. Fin juillet 2002, seules 3 entreprises et 481 salariés demeurent concernés par le dispositif de chômage partiel. Toutefois la perspective de nouvelles demandes de chômage partiel résultant de la restructuration industrielle du pôle chimique n'est pas à écarter. Face à cette situation d'exception, les dispositions nécessaires ont été prises tant par les partenaires sociaux que par les pouvoirs publics pour porter le niveau d'indemnisation à plus de 4 € par heure perdue et le plafond annuel d'heures indemnifiables à 1 370 heures par salarié, ce qui représente plus du double du régime commun applicable. A ce jour, les sommes payées à ce titre s'élèvent à 0,6 M€, pour l'indemnisation de 180 000 heures perdues. Le bilan définitif des heures réellement perdues par rapport aux prévisions des entreprises ne pourra être établi que lorsque la totalité des états nominatifs de chômage partiel aura été déposée et traitée. Il peut être toutefois considéré que les entreprises, en gestion de crise, ont su globalement trouver des solutions concrètes pour limiter le volume des heures perdues à 50 ou 60 % de leurs prévisions initiales.

Les accidents du travail

3 378 déclarations d'accidents du travail ont été recensées, entraînant une perte totale de 40 000 journées de travail.

Une économie qui connaît un ralentissement de ses pôles d'excellence

En Haute-Garonne, le taux de chômage demeure supérieur à la moyenne nationale : bien qu'il ait connu au cours de la période mars 2001-mars 2002 une évolution favorable (de 11,4% à 10,8%, soit une baisse de 0,6 points), il doit être noté que le rythme de cette baisse a ralenti sur les 6 derniers mois, notamment dans le secteur industriel. L'impact économique de l'explosion d'AZF, y compris au niveau de la Haute-Garonne, est donc à resituer dans une situation plus générale faisant craindre un ralentissement de l'activité. En effet, la demande internationale a diminué tant dans le secteur aéronautique (28% de l'emploi industriel), que dans celui des équipements électriques et électroniques (15% de l'emploi industriel), ou encore dans le domaine des composants électriques et électroniques (près de 10% de l'emploi industriel départemental).